



2026



72^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

22 juillet 2026 salle des Oyats Le Bois-plage

Bienvenue à tous

Introduction

- **Merci à vous tous d'être venus nombreux à notre assemblée générale 2026, la 72eme depuis 1954 .Je m'adresse à vous en remplacement de notre président Jean Yves Texier qui est souffrant et a été obligé d'abandonner son activité dans l'association . Il a été notre président pendant 2 mandats et s'est énormément investi pendant toutes ces années . Nous lui transmettons toute notre amitié, notre reconnaissance pour son travail et nos voeux pour un rétablissement favorable de sa santé .**
- **En son absence , l'association AIR n'a pas chômé et tous les membres du bureau ici présents vont vous présenter leur travail et leurs réflexions .**
- **Je clôturerai cette présentation par un hommage particulier à une personnalité bien connue de l'ile de Ré qui a été présent à tous nos débats depuis tant d'années et nous lui témoignons toute notre reconnaissance et notre sympathie .**
- **Je vous souhaite une « Bonne écoute » et laisse la parole au Secrétaire Général qui va diriger cette présentation avec bonne humeur.**

Les Amis de l'Île de Ré, une association aux missions ouvertes sur les attentes de tous les Rétais

Une association créée en 1954, avec les missions suivantes :

- ***Veiller à préserver l'environnement et le cadre de vie de l'Île de Ré,***
- ***Protéger l'eau, l'air, les sols, les sites et les paysages,***
- ***Élaborer des propositions et agir pour le développement durable,***
- ***Contribuer à faciliter la mobilité sur le territoire rétais,***
- ***S'attacher à la conservation des sites et monuments présentant un intérêt historique,***
- ***Enfin, contribuer au développement économique, social et culturel de l'Île de Ré.***

L'Association bénéficie d'un agrément environnemental par la Préfecture de Charente Maritime, valable jusqu'au 2 mars 2027 inclus.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025-2026

Une année « bien occupée », avec de solides contributions qui montrent notre vigilante attention à notre belle île (objectif inchangé des Amis de l'Île de Ré depuis 1954 👍 👍)

Changements climatiques, évolution de la démographie, nouveaux modes de consommation, besoins de logements, besoins de mobilité, etc... L'Île de Ré, comme le reste du territoire national, se doit de faire face et de s'adapter à toutes ces évolutions.

En interne, une activité soutenue

- **Des réunions régulières du Bureau et du Conseil d'Administration destinées à dégager des lignes directrices et à calibrer les décisions :**
 - **Depuis la dernière AG de Juillet 2025, Conseils d'Administration des 24/07/2025, 05/09/2025, 29/10/2025, 18/12/2025, 27/03/2026, 28/05/2026, 24/06/2026.**
 - **Bureau exceptionnel le 04/02/2026 (délibération par voie électronique) sur le changement d'adresse du siège.**

Des rencontres régulières avec les instances locales

- **De nombreuses rencontres de concertation se sont tenues avec les représentants du Département, de la Communauté de Communes, des Maires et des services de l'Etat impliqués dans chaque projet rétais.**
- **En tant qu'association agréée pour l'environnement, les A.I.R. participent à la réunion mensuelle de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.**
- **Les A.I.R. prennent également part aux travaux des comités consultatifs citoyens, au schéma de développement durable, au schéma de pistes cyclables et au Programme Local de l'Habitat.**
- **Les A.I.R. ont suivi le projet « CdC / BRGM – Etude Réinjection Eau » depuis Juin 2024.**

2025-2026 : les conférences des Amis de l'Île de Ré

- **Conférences majeures dans la saison 2025-2026 :**
 - **Ouvertes à tous publics**
 - **Présentées par des membres des A.I.R.**
 - **Animées de façon conviviale sur des thèmes liés à notre île**

- **Thèmes abordés :**
 - **Février 2026 : le PLUi** par Hélène Lavanant, Claudie Buat, Patrick Urvoaz
 - **Juin 2026 : « Un tour autour de notre patrimoine rétais »,** par Catherine Archambault, Jacques Buisson, Patrick Casin

- **Couverture médiatique : Phare de Ré et Ré à la Hune**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
22 Juillet 2026

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RÉSULTATS EXERCICE 2025
ET
BILAN & SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

Compte de résultat exercice 2025

• Produits d'exploitation :	8476,00 €
• Cotisations :	3365,00 €
• Vente affiches :	5111,00 €
• Charges d'exploitation :	5190,11 €
• Impression Affiches :	2130,00 €
• Fournitures affiches :	337,85 €
• Assurances :	331,12 €
• Communication & frais de réception :	308,30 €
• Impression bulletin :	1680,90 €
• Fournitures de bureau :	131,94 €
• Cérémonie mortuaire D. Milano	150,00 €
• Location salle des Oyats Le Bois-plage :	80,00 €
• Adhésion AIR Bat de Ré:	40,00 €
• Résultat d'exploitation :	3285,89 €
• Résultat financier (livret A) :	430,00 €

Bilan et situation au 31 décembre 2025

• Livret A-Association	14 135,24 €
• Compte courant	5 704,53 €
Total	19 839,77€



Vote du rapport d'activité

Vote du rapport financier



RAPPORT MORAL 2025-2026

**Bilan et point d'étape des
travaux auxquels ont participé les Amis de l'Île de Ré**

- .1. The English minute***
- .2. L'intérêt porté par les A.I.R. au PLUi***
- .3. La Commission des Sites (CDNPS)***
- .4. Histoire et Patrimoine***
- .5. Communication A.I.R.***



L'intérêt porté par les A.I.R. au PLUi

POURQUOI UN INTÉRÊT PORTÉ AU PLUI ?



Pourquoi réviser le PLUi ?

COMPATIBILITE

Avec la nouvelle réglementation

LOI CLIMAT & RESILIENCE

Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience (C&R) issue de la convention citoyenne sur le climat

OPPORTUNITE

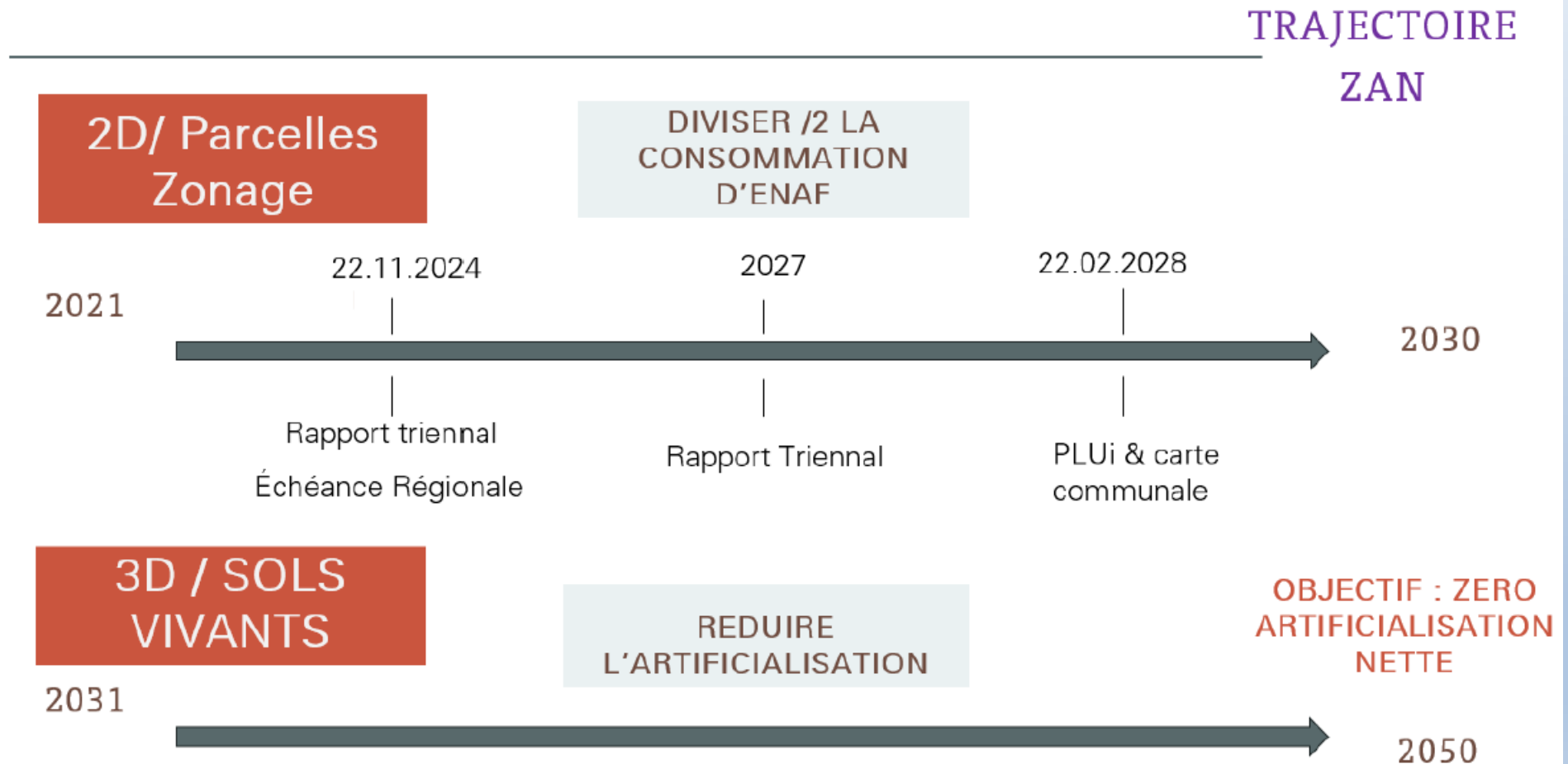
- ADAPTER NOTRE MODELE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE A L'URGENCE CLIMATIQUE
- ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE

La loi ZAN : LA MAL-AIMEE

L'ARTIFICIALISATION EST LA 1^{ere}
CAUSE D'EFFONDREMENT DE LA
BIODIVERSITE

Et des services écosystémiques qui y sont liés

LA TRAJECTOIRE ZAN



DEFINITIONS

- LA CONSOMMATION D'ENAF :

L'article 194 de la loi C&R définit : "la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné"

- L'ARTIFICIALISATION :

Article L.101-2-1 Code Urbanisme *(issu de l'article 192 de la loi C&R)* définit l'artificialisation comme : "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage".

La révision du PLUi n'est pas qu'une mise en conformité réglementaire,
C'est un choix de société.

« L'ambition est de passer d'un urbanisme de gestion à un
urbanisme de projet :

- **Protéger** notre environnement exceptionnel
- **Rééquilibrer** nos villages pour qu'ils restent vivants et habités toute l'année.
- **Innover** pour que l'économie touristique devienne un moteur de développement durable plutôt qu'une pression subie.

A.I.R. : nos lignes directrices

Un territoire attractif et solidaire

Habiter l'île à l'année

Favoriser le logement à l'année
Réserver de l'habitat pour les services publics
Contrôler la rotation du parc social
Équilibrer l'accès aux soins

Un Urbanisme maîtrisé et cohérent

Équilibrer les répartitions résidences principales/secondaires/commerces
Contrôler la maîtrise des espaces verts et sols perméables.

Une Économie vivante toute l'année

Favoriser les commerces à l'année et protéger les activités de proximité
Prioriser les secteurs clés (santé, Artisanat)

Protéger l'identité Rétaise

Sanctuariser 80% nature / 20% Bati
Protéger nos arbres remarquables
Recenser nos patrimoines

Pour un tourisme responsable

Développer le tourisme vert et culturel toute l'année
Mettre en place un observatoire des activités économiques



Un territoire résilient

Face à la Mer (Submersion / Érosion)

Adapter les bâtis à la circulation de l'eau
Sécuriser les zones de refuges et leurs réseaux
Entretenir les ouvrages de défense
Interdire les constructions dans les zones à risque

Incendie et Feux de Forêts

Garantir la sécurité par maintien des coupe-feux et des matériaux résistants
Créer des réserves d'eau
Permettre aux pompiers un accès facile

Aléas Climatiques et Sismiques

Renforcer la résistance aux vents extrêmes et séismes
Améliorer la gestion des eaux pluviales
Désimperméabiliser les sols !!!!

Canicules et Ressource en Eau

Multiplier les bassins de rétention végétalisés
Végétaliser les centre-bourgs pour rafraîchir
Encourager la récupération des eaux de pluie

Un territoire durable

Protection des Sols Vivants

Redéfinir le terme de pleine-terre.
Planter des arbres par tranche de 100m²
Appliquer ces ratios aux changements de destination

Gestion de l'Eau : Qualité et Quantité

Contrôler la séparation eaux usées/eaux de pluies
Limiter la taille et le nombre des piscines
Encadrer les vidanges de piscines
Développer les récupérateurs d'eau pluviale

Énergie Solaire

Privilégier le photovoltaïque sur les parkings.
Imposer cette énergie sur tous les nouveaux bâtiments nouveaux publics
Encourager pour le privé (bâtiments agricoles, commerciaux)

Performance Énergétique

Accompagner la rénovation de bâti ancien pour une meilleure efficacité énergétique
Favoriser le confort climatique des constructions existantes/futures

Objectif 0 Phyto et 100% Biodiversité

Inscrire cet objectif dans le projet territorial
Initier des indicateurs qualité (eau/air)
Renaturer/désimperméabiliser les centres villages

L'île de Ré est un territoire de Patrimoines historiques, culturels et naturels à préserver pour les générations futures !



Les A.I.R. et la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CNDPS)

CDNPS

Créée en 2006, présente dans chaque département, avec pour rôle :

- **La protection de la nature, et la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie.**
 - **A ce titre, elle veille à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace, dans une perspective de développement durable.**
- **Fonction consultative et décisionnelle**
 - **La commission rend des avis (simples ou conformes) dans le cadre de l'instruction de projets ayant un impact sur la nature, les paysages ou les sites.**
 - **Ces avis peuvent être assortis de prescriptions ou de recommandations, validées collectivement par les membres qui la compose.**

Exemple : Lorsqu'un projet d'aménagement est envisagé sur un site classé (comme l'île de Ré ou le marais de Brouage), l'avis de la Commission (CDNPS est sollicité pour garantir la préservation des caractéristiques du site.

CDNPS

➤ Composition pluraliste

- La commission est présidée par le Préfet ou son représentant
- Elle est composée de quatre collèges :
 - 1. Représentants des services de l'État
 - 2. Représentants des élus des collectivités territoriales
 - 3. Personnalités qualifiées (représentant d'associations agréées ...CAUE)
 - 4. Personnes compétentes en aménagement, urbanisme, paysage, architecture et environnement

En temps que suppléant, l'association des « **Amis de l'île de Ré** » siège dans ce 4^{ème} collège au titre des Associations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'Environnement ou du cadre de Vie.

Le titulaire est Mr François Duclos De La Haille au titre de la Société pour la protection des paysages de l'île d'Oléron)

➤ La commission se réunit chaque mois pour traiter des sujets très variés

➤ En 2025 :

- 112 dossiers ont été examinés par la commission, dont 20% (22 dossiers) concernaient l'île de Ré
 - Régularisation de travaux non conformes
 - Réaménagement de camping
 - Réhabilitation d'accès aux plages
 - Démolition de maisons ou de blockhaus avec retour à l'état naturel
 - Programme pluriannuel de travaux d'entretien et de restauration de cheneaux
 - Construction de bâtiments aquacoles ou agricoles

➤ En 2026 (sur les 6 premiers mois)

- 66 dossiers ont été examinés par la commission, dont 11% (7 dossiers) concernaient l'île de Ré

En conclusion : Cette commission (CDNPS de la Charente-Maritime) est un organe consultatif et décisionnel essentiel pour la protection des espaces naturels et paysagers du département.

Elle joue un rôle central dans la gestion et la protection de **ces espaces remarquables**.

Le ressenti : Un sentiment plutôt positif, l'impression de VIVRE un débat avec beaucoup d'échanges, et apporter une modeste contribution pour préserver la Nature, les Paysages et les Sites qui façonnent le cadre de vie social et familial de chacun.



Un tour autour de notre patrimoine rétais

Conférence Juin 2026 : « Un tour autour de notre patrimoine rétais »

Le 9 juin dernier, Catherine Archambault, Patrick Casin et moi-même, avons donné une conférence (dans cette salle) intitulée « Un tour autour de notre patrimoine rétais ».

Catherine avait décidé de plonger le public dans l'ambiance d'autrefois. Elle s'est présentée, coiffée d'une quichenotte, symbole emblématique de notre patrimoine insulaire. A partir de la découverte du plan de trois maisons du XVIIIème siècle : celle d'un seigneur, deux ayant appartenu à des gens de la mer et de la terre, elle a donné une foule de précisions sur la vie à cette époque. Catherine a tenté de réaliser un ensemble de comparaisons entre ce qui se passait chez le Rétais du XVIIIème siècle et celui d'aujourd'hui.

Patrick Casin a, pour sa part, présenté plusieurs éléments du patrimoine bâti : le domaine des Marattes qui est devenu une possession de l'abbaye des Châteliers en 1178, le château de Bernonville, la propriété seigneuriale des Prises.

Patrick a fait une parenthèse en parlant du grand tableau de l'île de Ré. Une carte d'un mètre sur trois mètres cinquante, peinte en 1938. Il s'agit d'un tableau historique réalisé par des intellectuels britanniques soutenant les artistes allemands victimes du nazisme. Ce tableau vient d'être vendu aux enchères (le musée Ernest Cognacq n'a, malheureusement, pas voulu se positionner pour son acquisition).

Pour ma part, j'avais l'intention de parler des « maisons fortes ou fermes fortifiées ». On en a recensé treize sur le nord de l'île. J'en ai sélectionné trois, avant de les présenter, j'ai voulu présenter la maison du sénéchal qui est située à Ars. Une bâtisse tout à fait atypique, j'ai insisté sur les fonctions du sénéchal sous l'Ancien Régime, fonctions administratives, financières et judiciaires. J'ai, également, évoqué la présence, à Loix, d'une maison abritant un lieu de plaisir : La Fantaisie. Enfin, pour ce qui concerne les maisons dites « fortifiées », toutes construites à l'écart des villages, j'ai parlé du « Logis du Roc », situé aux Portes, de « La Davière », à La Couarde (toutes les deux en partie disparues), pour finir par la ferme des Tourettes, à Loix. Cette dernière, qui est, de nos jours, une résidence secondaire, a appartenu à de riches négociants flamands, à la fin du XVIIIème siècle, qui travaillaient pour le compte de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.

Nous devons signaler que cette conférence sera redonnée au mois de septembre, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, à Loix, suite à l'invitation de l'APSL (Association pour la Protection des Sites de Loix).

➤ Jacques Buisson



Les nouveautés dans la communication A.I.R.

Printemps 2026 : la communication des A.I.R

- Nouveau site internet : <https://www.amisdere.com>
- Nouvelle adresse email : amisdere@amisdere.com

- Nouveau flyer :

air
amis de l'île de ré
Association indépendante
Loi 1901 avec agrément préfectoral environnement

72 ans
à vos côtés
à préserver notre
belle île de Ré

Rejoignez nous !
amisdere@amisdere.com
www.amisdere.com

- Nouveau dépliant 3 volets

Nos lignes directrices sur le futur PLUi (2027+)

Maintenir la règle du 80% "nature" / 20% bâti
Protéger les patrimoines naturels et agricoles

Limitier l'artificialisation des sols

Geler les constructions dans les zones à risques (submersion, érosion, feux de forêt)

Protéger la population face aux événements naturels

Développer les logements à l'année "à taille rétaise"

Respecter les règles...et contrôler de façon cohérente



Affiche 2026 de Bernard Frigière, Ars.

Pour adhérer :
Cotisation annuelle 1 personne : 20 €
Cotisation annuelle couple : 25 €
Association reconnue d'utilité publique, cotisation déductible des impôts
Association des Amis de l'Île de Ré
11 route de La Couarde
17580 LE BOIS-PLAGE EN RÉ
Email : amisdere@amisdere.com
Site internet des A.I.R. : <https://www.amisdere.com>



Préserver, ensemble.

Association loi 1901
Créée en 1954
Agrément préfectoral
"Protection de l'environnement"

Près de 500 adhérents et sympathisants

Email : amisdere@amisdere.com



air
amis de l'île de ré

Accueil Les Affiches A.I.R. Les bulletins Thématiques Actualités & Evénements Communication Équipe actuelle Contact Mentions légales

Association des Amis de l'île de Ré

ADHERER

Qui sommes-nous ?

L'Association des Amis de l'île de Ré (A.I.R.) est une des plus anciennes associations sur l'île.
Créée en Février 1954, elle a toujours eu à coeur de préserver autant que possible le patrimoine et l'environnement rétais.
Association de type loi 1901, elle bénéficie d'un agrément préfectoral "Environnement" depuis 2016.

Préserver l'île de Ré, ensemble.
Informer, éclairer, relayer, participer.

© IGN 2025

Un territoire attractif et solidaire

Habiter l'île à l'année
Favoriser le logement à l'année
Réserver de l'habitat pour les services publics
Contrôler la rotation du parc social
Équilibrer l'accès aux soins

Un Urbanisme maîtrisé et cohérent
Équilibrer les répartitions résidences principales/secondaires/commerces
Contrôler la maîtrise des espaces verts et sols perméables.

Une Économie vivante toute l'année
Favoriser les commerces à l'année et protéger les activités de proximité
Prioriser les secteurs clés (santé, Artisanat)

Protéger l'identité Rétaise
Sanctuariser 80% nature / 20% Bati
Protéger nos arbres remarquables
Recenser nos patrimoines

Pour un tourisme responsable
Développer le tourisme vert et culturel toute l'année
Mettre en place un observatoire des activités économiques

L'île de Ré est un territoire de Patrimoines historiques, culturels et naturels à préserver pour les générations futures !



Face à la Mer (Submersion / Érosion)
Adapter les bâtis à la circulation de l'eau
Sécuriser les zones de refuges et leurs réseaux
Entretenir les ouvrages de défense
Interdire les constructions dans les zones à risque

Incendie et Feux de Forêts
Garantir la sécurité par maintien des coupe-feux et des matériaux résistants
Créer des réserves d'eau
Permettre aux pompiers un accès facile

Aléas Climatiques et Sismiques
Renforcer la résistance aux vents extrêmes et séismes
Améliorer la gestion des eaux pluviales
Désimperméabiliser les sols !

Canicules et Ressource en Eau
Multiplier les bassins de rétention végétalisés
Végétaliser le centre-bourgs pour rafraîchir
Encourager la récupération des eaux de pluie

Un territoire durable

Protection des Sols Vivants
Redéfinir le terme de pleine-terre.
Planter des arbres par tranche de 100m²
Appliquer ces ratios aux changements de destination

Gestion de l'Eau : Qualité et Quantité
Contrôler la séparation eaux usées/eaux de pluies
Limiter la taille et le nombre des piscines
Encadrer les vidanges de piscines
Développer les récupérateurs d'eau pluviale

Énergie Solaire
Privilégier le photovoltaïque sur les parkings.
Imposer cette énergie sur tous les nouveaux bâtiments nouveaux publics
Encourager pour le privé (bâtiments agricoles, commerciaux)

Performance Énergétique
Accompagner la rénovation de bâti ancien pour une meilleure efficacité énergétique
Favoriser le confort climatique des constructions existantes/futures

Objectif 0 Phyto et 100% Biodiversité
Inscrire cet objectif dans le projet territorial
Initier des indicateurs qualité (eau/air)
Renaturer/désimperméabiliser les centres villages



Vote du rapport moral

RENOUVELLEMENT de membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2021, l'effectif du Conseil est fixé à 18 membres maximum.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 14 membres.

- **Cette année, arrivent en fin de mandat et se représentent :**
 - **Hélène LAVANANT**
 - **Catherine ARCHAMBAULT**
 - **Jacques LAPOUMEROULIE**
- **Sont par ailleurs candidats :**
 - **Pierre BOULANGER**



vote



A.I.R. : honorariat



Tout le monde sur l'île connaît Léon GENDRE . Charismatique maire , redouté pour ses opinions tranchées mais aussi loué pour sa clairvoyance et son combat pour la préservation de l'île de Ré .

Que retenir de son bilan durant 7 mandats successifs ? Véritable innovateur d'un village en mariant le passé et le futur dans harmonie architecturale et patrimoniale. Je citerais quelques unes de ses réalisations :

- le port de La Flotte bien entendu
- le cours Félix Faure
- la zone artisanale de La Croix Michaud
- l'école de voile
- le marché
- la mairie
- le fort de La Prée
- le front de mer
- l'église



et toutes les brillantes fêtes historiques, dont la nuit américaine le 9 août 2009 pour l'inauguration de la plaque commémorative en mémoire de Nicolas Martiau .

Monsieur le maire , je m'associe à tous les flottais qui vous disent en vous croisant sur votre vélo « Merci Léon ! ».

Merci monsieur le maire et bravo pour votre engagement permanent pour les générations à venir.

<https://www.amisdere.com>

Email : amisdere@amisdere.com





- ***Dépouillement du vote***
- ***La parole aux élus et débat avec la salle***

*MERCI A TOUS POUR VOTRE
PARTICIPATION*

*Un verre de l'amitié vous attend
maintenant !*